

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Réunion du 28 novembre 2025

Etaient présents, excusés ou absents :

Membres du Comité Syndical					
Collège	Collectivité	Civilité	NOM	Prénom	Présents
Elus	SIGERly	M.	PEREZ	Eric	X
	Métropole de Lyon	Mme	REVEYRAND	Anne	Excusée
	Métropole de Lyon	M.	MILLET	Pierre-Alain	X
	SAINT GERMAIN AU MONT D'OR	M.	PERARDEL	Philippe	en visio
	CALUIRE ET CUIRE	Mme	BLACHERE	Sophie	Absente
	TOUR DE SALVAGNY (LA)	M.	JAL	Jean-Philippe	Absent
	VAULX-EN-VELIN	Mme	DAHOUIM	Kaoutar	Absente
	MEYZIEU	M.	DUMAS	Bernard	Absent
	SATHONAY-CAMP	Mme	PERRUT	Anne	Absente
	MARCY L'ETOILE	M.	JASSERAND	Yves	en visio
	GIVORS	M	VITORIO	Alipio	en visio
	CHAPONOST	M.	DUPIED	Didier	Absent
	COMMUNAY	M.	CHONE	Jean-Philippe	en visio
	VILLEURBANNE	M.	CHIKH	Ikhlef	Absent
	Métropole de Lyon	M.	BARLA	Nicolas	X
Membres Associatifs					
Collège	Association	Civilité	NOM	Prénom	Présents
Professionnels	MEDEF	M.	JEANBOURQUIN	Anthony	Excusé
	BTP Rhône	M.	COIRO	René	Absent
	CAPEB	M.	POURNY	Olivier	X
	CPME69	M.	HUET	Philippe	Absent
Consommateurs	UFC-Que Choisir	M.	BRISGAND	Philippe	X
	UDAF du Rhône	Mme	CLOZEL	Isabelle	X
	ORGECO		Siège Vacant		
	ADEIC-UNSA		Siège Vacant		
Social	SOLIHA	Mme	AGIER	Delphine	Excusée
	CNL – Fédération du Rhône	Mme	BELLISI	Maryline	Absent
	UDCCAS du Rhône	Mme	BLOCHER-LEBROU	Isabelle	X
	Fondation Abbé Pierre		Siège Vacant		

Assistait à la réunion en qualité d'expert :

Grégoire BOEHM, Bertrand BOURDET (GRDF)
 Olivier DUPONT, Eric BRUCHON, Veronique JOLY (EDF)
 Jérôme BELLACLAT (ENEDIS)

Services du SIGERly :

Sébastien RIERA, DGA Transition énergétique
 Nathalie LOURENÇO, Chargée de mission réseaux et mobilité électrique

1/ Points inscrits à l'ordre du jour lors de la CCSPL

L'ordre du jour de la Commission, présidée par Monsieur Eric PEREZ, Président du SIGERly, était le suivant :

- Présentation du Compte-Rendu d'Activité de la distribution d'électricité (CRAC) 2024 par Enedis
- Présentation du Compte-Rendu d'Activité de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (CRAC) 2024 par EDF
- Présentation du Compte-Rendu d'Activité de la distribution publique de gaz (CRAC) 2024 par GRDF
- Présentation des actions de lutte contre la précarité énergétique menées par le SIGERly avec la signature de 3 nouveaux partenariats.

2/ Relevé des échanges

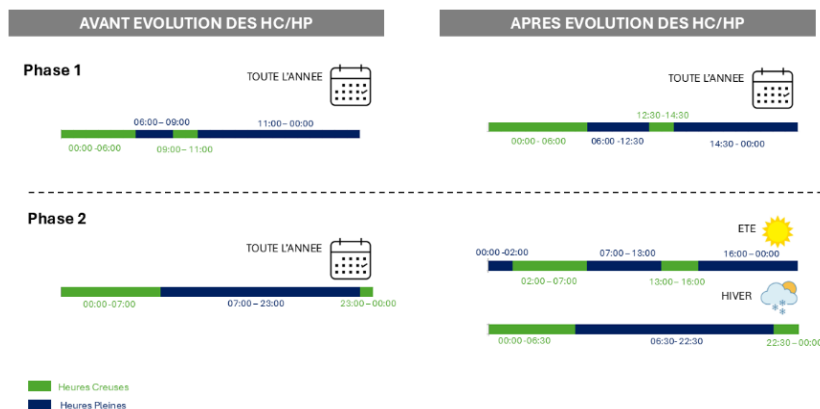
- Toutes les présentations seront diffusées aux membres de la CCSPL suite à la séance et disponible au lien ci-après : <https://cloud.sigerly.fr/index.php/s/P4tBm9ZBkGCYYCJ.a>
- Les CRAC, compte rendu d'activités des concessionnaires, présentés pour l'exercice 2024 sont également disponibles sur le site internet du SIGERLY au lien ci-dessous : <https://sigerly.fr/ressources/distribution-deelectricite-et-de-gaz/>
- Au cours de la présentation d'Enedis, le Président a salué la réactivité des équipes lors de la crue cévenole du Garon d'octobre 2024. Le SIGERly souhaiterait connaître la moyenne du critère B pour les concessions 100% urbaine afin d'avoir une base comparable de réseaux de distribution enfouis.
M. MILLET s'interroge sur la prise en compte de l'objectif de résilience du réseau de distribution lors des renouvellements opérés par Enedis. M. BELLACLAT précise que les renouvellements réalisés dans les postes de distribution prévoient des cellules étanches. Pour ce qui est des canalisations, le câble est sensé être résistant. C'est son isolant qui est plus ou moins sensibles aux aléas climatiques. Les accessoires peuvent aussi être des sièges d'incident en période de canicule, comme avec les boîtes de jonction.
En cas de coupures longues supérieures à 5 heures, un dispositif d'indemnisation automatique est appliqué par le distributeur et apparaît sur la facture de l'utilisateur. Dans le cloud, vous trouverez la délibération de la CRE du 4 février 2025 sur le TURPE 7, tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. La page 213 détaille le processus d'indemnisation dont une image est disponible également sur le cloud.
M. BRISGAND de l'UFC QUE CHOISIR demande à ce que l'indemnisation soit davantage mise en avant sur la facture de l'utilisateur qui ne s'en rend pas toujours compte. Cette indemnisation peut arriver sur la facture entre 3 et 6 mois après la coupure.
- Au cours de la présentation d'EDF, le nouveau dispositif du cheque énergie a été rappelé. Le lien ci-après vous rappelle les infos à connaître : <https://sigerly.fr/2025/10/21/le-sigerly-un-relai-dans-la-campagne-du-cheque-energie/>
EDF a présenté les évolutions sur les changements d'heures pleines et heures creuses. Le 1^{er} lot a changé les horaires HP/HC au 1^{er} novembre 2025. Les usagers concernés ont reçu un courrier d'EDF pour les informer. Le deuxième lot verra le changement au second semestre 2026. **En France, 40% des usagers sont en contrat HP/HC.**

Vous trouverez ci-dessous des compléments transmis par EDF après la séance. En ce qui concerne les nouvelles heures creuses, et leur application uniquement l'été ou sur les 2 saisons :

La modification des heures creuses va s'étaler de novembre 2025 à fin 2027 selon 2 phases :

- La première phase, de novembre 2025 à mai 2026, concernera les clients disposant d'heures creuses dont les créneaux ne sont pas adaptés, soit 1,7M de clients ;
- La seconde phase, de juin 2026 à fin 2027, concernera les 9,3M de clients restants, qui se verront attribuer des heures creuses saisonnalisées (différentes l'été et l'hiver).

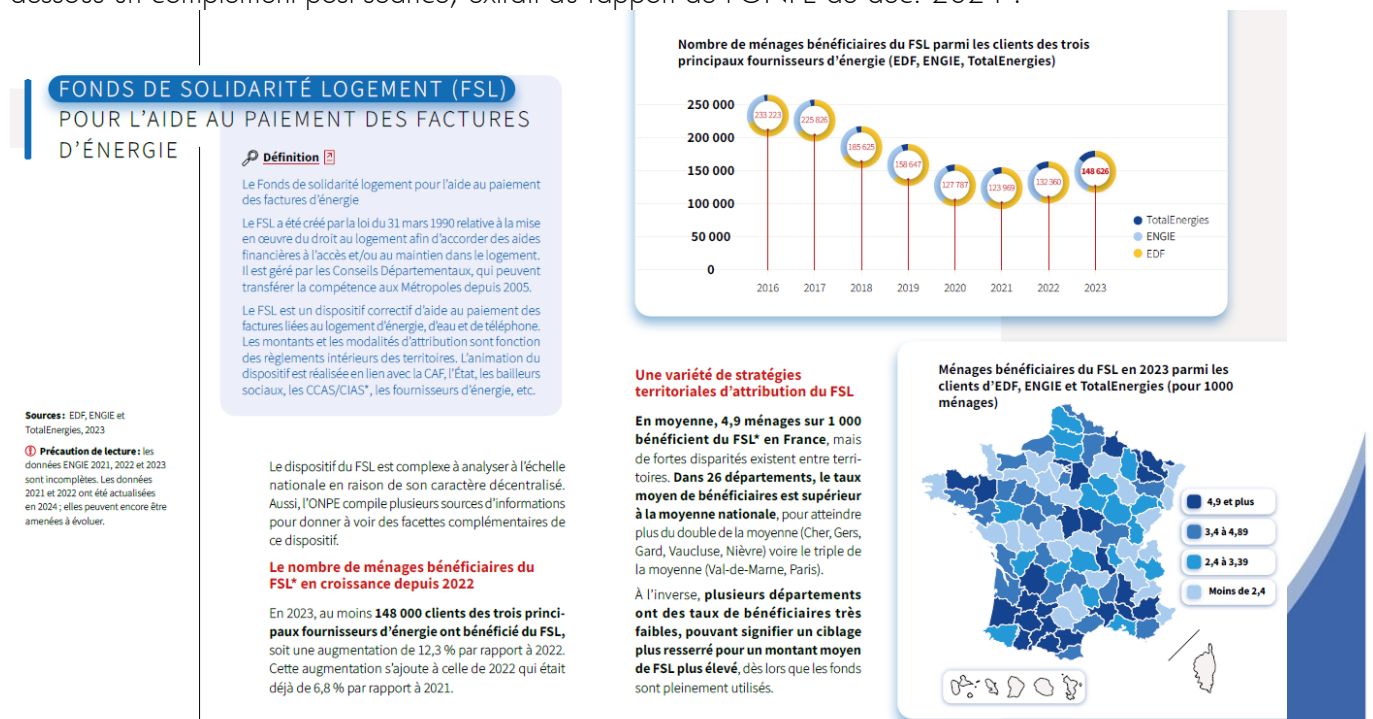
Cette évolution se fera automatiquement en télé-opération via le compteur communicant Linky.



Un mois avant la date de changement effectif des heures creuses, les clients reçoivent par mail ou courrier une information leur indiquant leurs anciennes et nouvelles plages d'heures creuses ainsi que le jour où cela sera effectif et leur donnant quelques conseils pratiques pour optimiser l'utilisation des nouvelles HC et renvoyant sur le site internet/application mobile pour plus de détails.

Un numéro de téléphone spécifique a été mis en place et communiqué sur les emails et courriers adressés aux clients d'EDF.

En lien avec les échanges en séance sur le FSL, Fonds de solidarité au logement, vous trouverez ci-dessous un complément post séance, extrait du rapport de l'ONPE de déc. 2024 :



Le règlement intérieur du FSL de la Métropole de Lyon va rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Sa présentation et le document sont disponibles également sur le cloud.

- Au cours de la présentation de GRDF, M. BOEHM a présenté le partenariat que le concessionnaire a mis en œuvre en 2024 avec ADOMA. Une présentation du partenariat est disponible sur le cloud.

Le Président du Sigerly remercie les concessionnaires pour leurs présentations ainsi que les membres et les associations présentes ce jour pour leur présence et la qualité des échanges.

La séance est levée à 12h

Le Président de la CCSPL

Eric PEREZ



Signé électroniquement par : Éric PEREZ
Date de signature : 05/12/2025
Qualité : Président du Sigerly

Le Président du Sigerly
Éric PEREZ

